



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2025\_048**  
Séance du 11 juillet 2025

Le 11 juillet deux mille vingt-cinq à 14h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

**Nombre d'administrateurs en exercice : 20**

**Date de l'envoi de la convocation le 11/06/2025**

**Etaient présents :**

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **BRUNEL Dideir**, Président du syndicat mixte Lozère Centre ; **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **SUAU Laurent**, Adjoint au Maire de Mende.

Mesdames : **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher ; **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières

**Etaient excusés :**

Messieurs : **BEAURY Pascal**, Maire de Mont-Lozère et Goulet ; **BOUNIOL Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **BAYLE Régis**, Conseiller régional de la Région Occitanie ; **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Masegros Causses Gorges ; **SAINT LEGER Francis**, Président de la Communauté de Communes Randon-Margeride.

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **MAILLOLS Aurélie**, Conseillère régionale de la Région Occitanie.

Assistaient également Madame **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion et Monsieur **SCHREINER Bruno**, Adjoint de Direction.

**Monsieur BERGOGNE Francis** donne pouvoir à **Monsieur SUAU Laurent**, Maire de Mende.

**Monsieur BOUNIOL Lionel** donne pouvoir à **Monsieur ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur Jean-Paul ITIER ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**ORGANISATION D'UNE ACTION DE FORMATION EXCEPTIONNELLE SELON UN AXE INSTITUTIONNEL :  
COMPREHENSION DU PROCESSUS LEGISLATIF ET DU FONCTIONNEMENT D'UNE INSTITUTION DE LA  
REPUBLIQUE**

**Le Président présente à l'assemblée :**

Vu le code général de la fonction publique, et notamment les articles L421-1 et L421-2,  
Considérant que les actions de formation sont financées par l'employeur public,

La connaissance du fonctionnement des institutions de la république et du déroulement du processus législatif par les agents d'un Centre de gestion de la fonction publique territoriale représentent un intérêt public manifeste dans l'exécution de ses missions et de ses prérogatives auprès des collectivités territoriales et établissements publics,

Le Centre de Gestion a pour mission la mise en œuvre du statut et plus largement du droit de la fonction publique afin de garantir l'égalité des citoyens devant l'emploi public, l'application uniforme des lois et règlement, et la continuité du service public. A ce titre, la compréhension du processus législatif est essentielle dans son application quotidienne au profit des employeurs publics et de leurs agents.

La formation est un enjeu essentiel pour la bonne exécution du service public. Ainsi, une meilleure compréhension du fonctionnement du Sénat (aux termes de l'article 24 de la Constitution), qui assure la représentation des collectivités territoriales, mais aussi vote la loi, contrôle et évalue les politiques publiques, représente un intérêt majeur.

**Le Président propose :**

**D'AUTORISER** une action de découverte formative du Sénat et de son fonctionnement, à destination de l'ensemble des agents du Centre de Gestion.

**D'AUTORISER** le président à signer tout document en lien avec l'organisation de cette action avec les prestataires et les services du Sénat ou de leurs représentants.

**Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**D'AUTORISER** une action de découverte formative du Sénat et de son fonctionnement, à destination de l'ensemble des agents du Centre de Gestion.

**D'AUTORISER** le président à signer tout document en lien avec l'organisation de cette action avec les prestataires et les services du Sénat ou de leurs représentants.

Pour extrait conforme,  
Mende, le 11 juillet 2025

Le secrétaire de séance

Jean-Paul TIER



Le Président,

Laurent SUAU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).